Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200081800-20250630-EDB-amendement1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2025

ÉCOLE DU BREUIL
Arts & Techniques du paysage

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB-AMENDEMENT TECHNIQUE N°1

Délibération du conseil d'administration de l'Ecole du Breuil

Séance du 30 juin 2025

Objet : Amendement technique à la délibération EDB-2025-20 - Création d'un Règlement Intérieur du personnel de l'Ecole Du Breuil

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3512-8 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage paru au JORF n°0149 du 28 juin 2025 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2018 DEVE 107 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil ;

Vu les statuts de la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial de l'Ecole Du Breuil en date du 2 juin 2025 ;

Considérant que l'article 32 du projet de règlement intérieur doit être modifié compte-tenu de la parution du décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage qui prévoit dans son article 1, alinéa 8 l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins publics ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 :

L'article 32 – Règles relatives au tabac du règlement intérieur de l'Ecole Du Breuil joint à la présente délibération est rédigé comme suit :

Sans préjudice du Règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris, tous les espaces intérieurs et extérieurs de l'Ecole Du Breuil, qu'ils soient à usage collectif ou individuel sont des zones non-fumeurs. Cette interdiction concerne également la cigarette électronique.

La consommation de CBD est interdite au sein de l'établissement.

Le Président du Conseil d'Administration
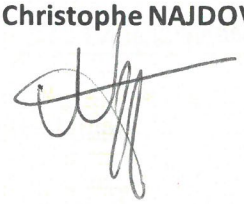
Christophe NAJDOVSKI